

Les niveaux de pouvoir en Belgique



La Belgique est une **monarchie** et un État fédéral avec **six niveaux de pouvoir** : communal, provincial, communautaire, régional, fédéral et européen.

L'État fédéral

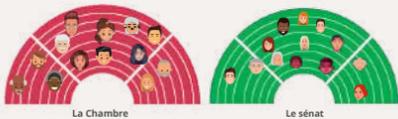


L'État fédéral est le niveau de pouvoir **le plus important**. Il prend des décisions qui concernent **tous** les habitants et habitantes de Belgique.

Composition :



Le Roi



Le Parlement :

La Chambre des Représentants et le Sénat



Le Gouvernement :

le Premier Ministre, les ministres et secrétaires d'État



Des cours et tribunaux

Ces entités exercent **3 types de pouvoir**



Compétences de l'État fédéral :

La défense nationale, la justice, les affaires étrangères, les finances, la sécurité sociale, la santé, la carte de stationnement, etc.



Avec le soutien de

La Wallonie

La Direction equal.brussels

La Commission communautaire française

La Région Bruxelles-Capitale

La Fédération Wallonie-Bruxelles



Les niveaux de pouvoir en Belgique



Les Régions

La Belgique est divisée en **3 régions** avec un Parlement et un Gouvernement dans chacune d'entre elles :

La Région de Bruxelles-Capitale



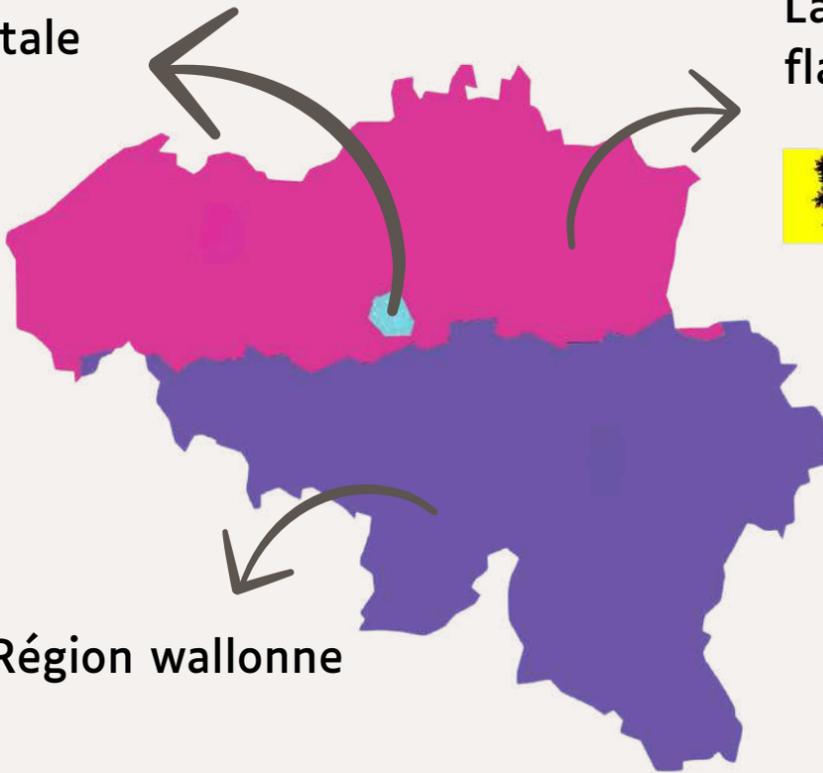
La Région flamande



Flanders
State of the art



La Région wallonne



Compétences régionales :

L'économie,
l'aménagement du territoire,
les logements,
les travaux publics,

l'emploi,
l'énergie,
les transports
et l'environnement.

Les Communautés



La Belgique est divisée en **3 communautés linguistiques** avec un Parlement et un Gouvernement dans chacune d'entre elles :

1

La Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

2

La Communauté flamande



Flanders
State of the art

3

La Communauté germanophone



Compétences communautaires :

La culture,
la jeunesse
et l'enseignement.

Avec le soutien de

La Wallonie

La Direction
equal.brussels

La Commission
communautaire
française

La Région
Bruxelles-Capitale

La Fédération
Wallonie-Bruxelles

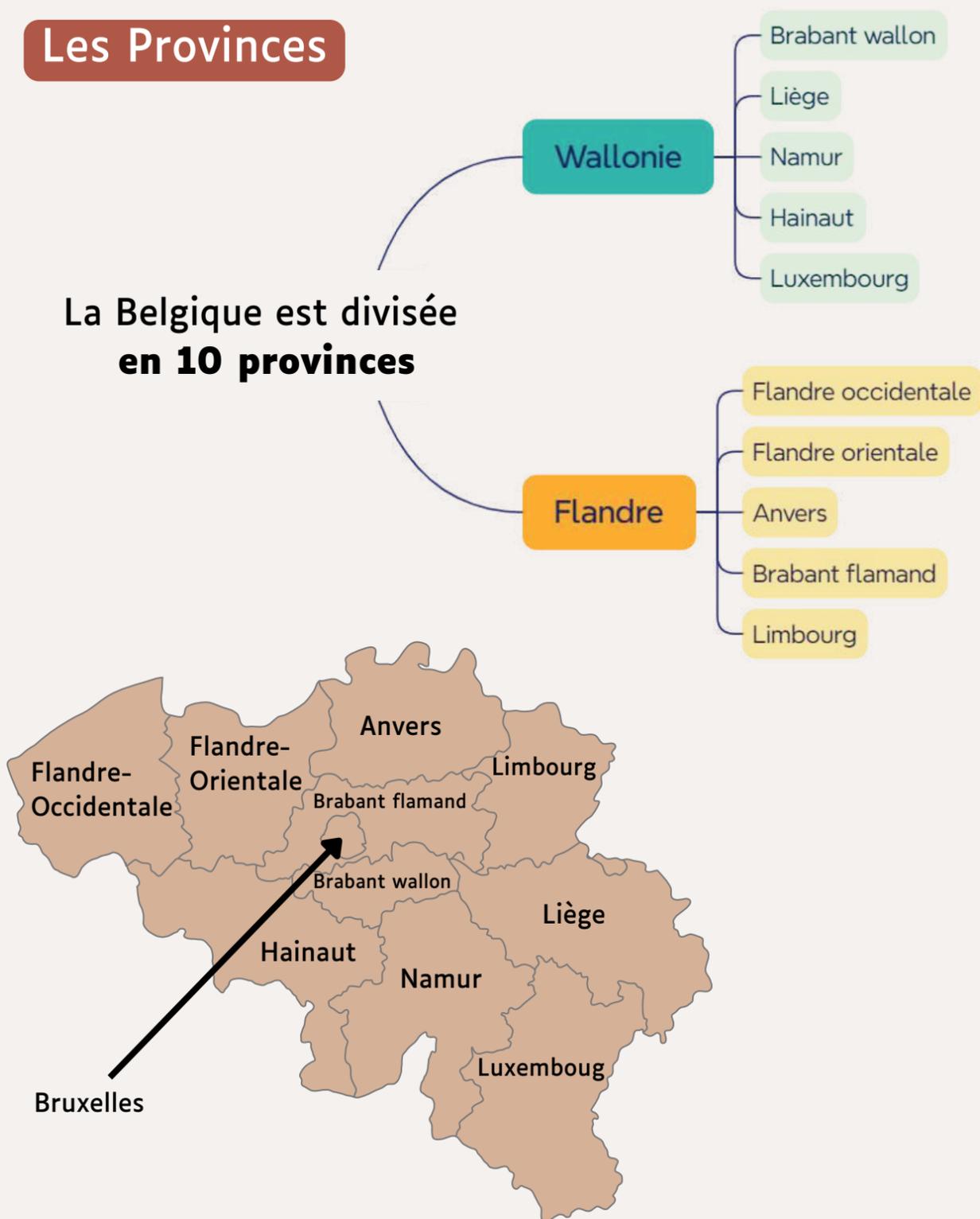




Les niveaux de pouvoir en Belgique

Les Provinces

La Belgique est divisée en **10 provinces**



Les provinces sont **autonomes** mais elles sont soumises à l'État fédéral, aux communautés et aux régions.

Chaque province a son **chef-lieu** et un **gouverneur ou une gouverneure**.

Composition de la province :

- Le Conseil provincial élu par le peuple tous les 6 ans
- Le Collège provincial (Région wallonne) = Gouverneur + 6 députés élus par le Conseil provincial
- Le gouverneur provincial
- La Députation (Région flamande) = Gouverneur + 6 députés élus par le Conseil provincial

Compétences des provinces :

Les règlements provinciaux, le budget provincial, l'enseignement, la médecine préventive, la politique sociale, le transport,

les infrastructures sociales et culturelles, l'environnement, l'économie, le logement, les travaux publics, etc.

Avec le soutien de





Les niveaux de pouvoir en Belgique

Les communes

La Belgique est divisée en **581 communes**.
Chacune est dirigée par un ou une Bourgmestre.
Les communes sont **contrôlées** par l'État fédéral, les communautés, les régions et les provinces.

Il existe :

300 communes en **Flandre**

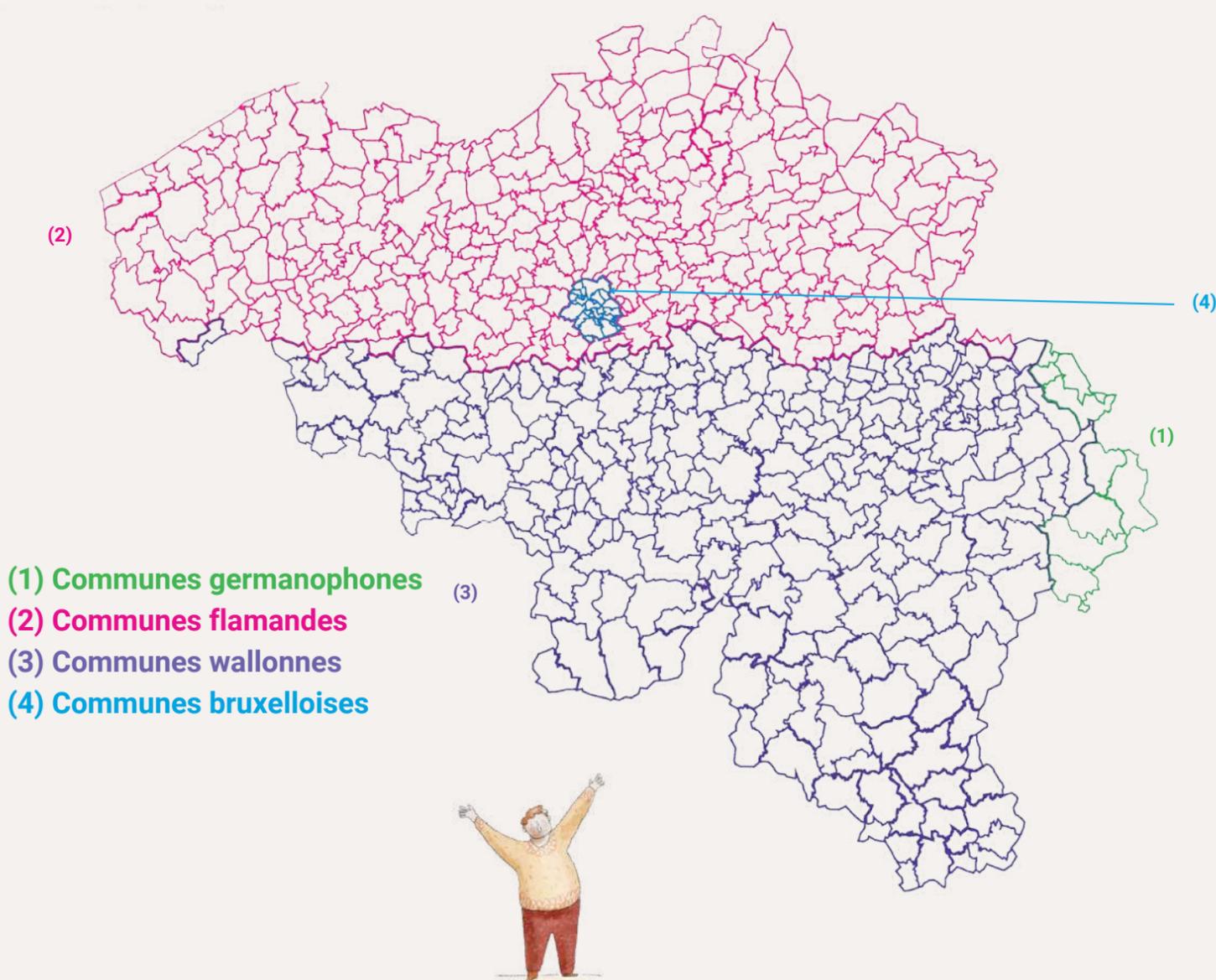
262 communes en **Wallonie**, dont 9 sont situées dans la Communauté germanophone

19 communes à **Bruxelles**

Les **compétences** communales :

Elles relèvent de tout ce qui est relatif aux **besoins** des habitants et habitantes : travaux publics, logements, voirie, enseignement, etc.

Les communes sont également chargées du maintien de **l'ordre public**, de la gestion de **l'état civil** et de la tenue des **registres de la population**.



Avec le soutien de

La Wallonie

La Direction
equal.brussels

La Commission
communautaire
française

La Région
Bruxelles-Capitale

La Fédération
Wallonie-Bruxelles

